VigInfo
Veille d'information du CCAS de Marseille

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CCAS MARSEILLE

N° 57

édition du 12 octobre 2018

ACTION SOCIALE – POLITIQUES PUBLIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

15 % des CCAS et CIAS réalisaient leur ABS en 2014

Une étude de la direction de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé (Drees) évalue **le taux de réalisation par les CCAS et CIAS de leur Analyse des Besoins Sociaux (ABS)**.

L'ABS est un diagnostic sociodémographique de la population et de ses besoins sociaux relevant des territoires d'intervention des CCAS et CIAS. Elle est présentée en Conseil d'administration. Pour rappel, un décret du 21 juin 2016 réduit l'obligation d'élaborer une ABS à l'année qui suit le renouvellement du Conseil municipal, soit une parution tous les 6 ans. Mais au moment de son étude, la Drees établit son observation en se basant sur les critères du décret du 6 mai 1995 qui obligeait à produire l'ABS chaque année.

Par rapport à l'obligation de 1995, le taux de réalisation reste faible fin 2014 : **15 % des communes avait mené au moins une fois leur ABS et 3 % avait programmé de la faire pour l'année en cours**. Le taux d'exécution augmentant avec la taille de la commune, c'est néanmoins **52 % de la population française qui est couverte par cette analyse**.

Le taux de renouvellement annuel de l'étude se situe à un taux encore plus bas, à 3 % du total des communes.

Le plus souvent dans les petites communes, l'étude est menée en interne tandis que pour les moyennes et grandes communes, des prestataires extérieurs sont chargés de la produire. La Drees ne fournit pas de précisions qualitatives sur la structuration et le contenu du document.

Supposons que la fréquence de réalisation de l'ABS rapportée à 6 ans incitera les CCAS et CIAS à davantage la réaliser ?

Abdouni S., " Une commune sur six a réalisé une analyse des besoins sociaux sur son territoire ", Études et résultats n° 1078, Drees, Septembre 2018

Présentation publique de l'ABS 2018 du CCAS de Marseille

Le CCAS de Marseille poursuit son rythme de production annuelle de son Analyse des Besoins Sociaux.

Une présentation publique est programmée le **Jeudi 8 novembre 2018 de 14h00 à 16h00**. Elle comprendra un exposé du **panorama socio-économique de la ville**, la **distribution des arrondissements selon leurs caractéristiques** et deux études : " **Les enjeux de l'inclusion numérique "** et " **Les Marseillais en demande de logement social** ".

L'entrée gratuite se fait sur inscription préalable auprès de : l.diederichs-diop@ccas-marseille.fr

COHESION SOCIALE - HABITAT - LOGEMENT - PATRIMOINE - URBANISME

Particuliers : mieux maîtriser sa consommation de gaz et d'électricité

La libéralisation du marché de l'énergie depuis 2007 rend particulièrement difficile la compréhension des différents contrats proposés par les acteurs économiques dans le secteur. Pour aider les consommateurs à y voir plus clair, le médiateur national de l'énergie et l'Institut national de la consommation (INC) éditent conjointement un **guide pratique**.

Liberté des prix, avenir des tarifs réglementés, description des acteurs économiques et de régulation du marché, compteurs communicants (Linky et Gazpar)... : tout ce qu'il faut savoir pour mieux choisir son service y est expliqué et décrit de manière synthétique et complète.

" Électricité et gaz : un guide gratuit pour vous aider à mieux gérer votre consommation ", Direction de l'information légale et administrative (Premier Ministre), service-public.fr, 1er octobre 2018

35,4 millions de logements en France métropolitaine au 1er janvier 2018

La **photographie du parc du logement au 1er janvier 2018** montre qu'il poursuit les grandes tendances à l'œuvre depuis 30 ans.

En France métropolitaine, 82,2 % des résidences sont des résidences principales, 10,4 % des résidences secondaires et 7,4 % des logements vacants. 55,8 % de l'habitat est du logement individuel, par rapport au logement collectif (44,2 %). Le parc du logement est en hausse de 1,1 % par an en moyenne depuis 1988.

L'unité urbaine de Paris réunit 16 % des résidences principales et sa part croît, contrairement à celle des communes rurales. 40,9 % des résidences secondaires se situent dans les communes rurales mais ce pourcentage poursuit son infléchissement. Le logement vacant se localise à 60,2 % dans les communes rurales et les unités urbaines de moins de 100 000 habitants.

57,7 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale. La part des propriétaires sans charge de remboursement de crédit d'achat se chiffre à 37,6 %, une part en hausse en raison du vieillissement de la population.

Arnold C., " Le parc de logements en France au 1er janvier 2018 - 36,3 millions de logements en France hors Mayotte ", Insee Focus n° 126, 2 octobre 2018

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Avenir de la Métropole Aix-Marseille Provence : le préfet consulte la population

Par lettre de mission du 10 septembre 2018, le premier ministre a chargé le préfet des Bouches-du-Rhône de mener une consultation auprès de la population du département. Celle-ci se situe dans le contexte de l'examen d'un projet de loi sur les métropoles prévu en 2019, au cœur duquel c'est naturellement **la question de la fusion du département avec la métropole** qui se posera. Le préfet est par ailleurs chargé de mener une étude sur l'impact financier des orientations préconisées.

Les citoyens du département, et plus particulièrement ceux vivant dans le territoire actuel de la métropole, sont donc appelés à se prononcer précisément sur deux questions principales : le **périmètre géographique idéal** de la métropole et **les compétences** de celle-ci ainsi que de **celles qui devraient revenir aux communes**. Enfin, de manière ouverte, le questionnaire permet à tout un chacun de faire toute proposition qu'il jugerait utile concernant la métropole. Il est prévu que cette consultation, nominative, se poursuive jusqu'à la mi-novembre.

" Concertation pour le devenir de la métropole de Aix-Marseille-Provence ", Site de la préfecture des Bouches-du-Rhône, 8 octobre 2018

La Cour des comptes publie son rapport sur les finances publiques locales

La juridiction financière vient de présenter ce **rapport annuel** structuré autour de quatre chapitres : l'évolution de la situation financière, les perspectives d'évolution ainsi que la **gouvernance**, la **fiabilité des comptes** et enfin, cette année, l'exercice par les communes de leurs compétences scolaire et périscolaire. Sans surprise, les préconisations générales de la Cour des comptes sont axées sur les efforts d'économies à réaliser, en contenant notamment la masse salariale au moyen de trois leviers : effectifs, temps de travail et régime indemnitaire.

Cour des Comptes ," Les finances publiques locales - Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ", Septembre 2018

RGPD : un premier bilan établi par la Cnil

Le Commission nationale informatique et libertés (Cnil) a publié un bilan des quatre mois d'applicabilité du Règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018.

24 500 organismes ont désigné leur délégué à la protection des données (DPO). Corrélativement une augmentation de 64 % du volume de plaintes adressées par les particuliers à la Cnil. À noter que la Cnil va prochainement mettre en ligne des **fiches pratiques à destination des collectivités locales**. Des guides pratiques sont toutefois déjà disponibles, tels par exemple " protégez les données de vos collaborateurs ", où compte-tenu de leur sensibilité, des obligations spécifiques sont à adopter (journal des accès, etc.).

" RGPD : quel premier bilan 4 mois après son entrée en application ? ", Cnil, 25 septembre 2018

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Absentéisme : grande enquête nationale de l'ANDRHGCT

L'association nationale des DRH des grandes collectivités territoriales (ANDRHGCT) publie sa **3e enquête annuelle relatif à l'absentéisme dans les collectivités territoriales**. Chiffres à l'appui, dans le cadre du panel ayant participé, il apparaît que l'absentéisme est un phénomène complexe aux multiples causes pour lequel la mise en place de mesures de prévention est essentielle (formations en santé et sécurité au travail, PRAP, etc.).

" Benchmark absentéisme année 2017 ", ADRHGCT, Septembre 2018

INTERNATIONAL - UNION EUROPEENNE

Droit d'auteur : un renforcement des prérogatives par l'Union européenne

À l'occasion d'un litige opposant l'auteur d'une photographie téléchargée sur Internet par un élève pour l'intégrer à une étude, elle-même mise en ligne (donc sans aspect lucratif, puisqu'il s'agissait d'un exposé avec mention de la source), la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a eu l'occasion de rappeler le cadre juridique applicable, très protecteur, des droits des auteurs. Elle rappelle tout d'abord que le cadre juridique est constitué par la directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information. La CJUE indique tout d'abord que, sous réserve des exceptions et limitations prévues de façon exhaustive à l'article 5 de la directive, " *toute utilisation d'une œuvre effectuée par un tiers, sans consentement préalable de l'auteur, constitue une atteinte aux droits de l'auteur* ". Concernant la communication au public, la CJUE considère que la notion associe deux éléments cumulatifs : un " ***acte de communication*** " vers " ***un public*** ". À partir du moment où le public susceptible d'être atteint par la communication est différent, le consentement de l'auteur doit être préalablement obtenu. A contrario, la CJUE admet de facto que **la communication d'une œuvre au moyen d'un hyperlien est possible sans l'autorisation de l'auteur** car elle ne constitue pas une nouvelle communication au public. Cette analyse est toutefois actuellement débattue dans le cadre d'un projet de réforme de la directive n° 2001/29/CE.

Cour de Justice de l'Union Européenne affaire C-161/17 du 07 août 2018 - Land Nordhein-Westfalen c/ Dirk Renckhoff

Harmonisation européenne des signalétiques de carburant

À compter du 12 octobre 2018, une directive européenne impose aux stations service d'afficher un nouvel étiquettage sur leurs distributeurs de carburant. Le but est d'harmoniser les affichages européens.

Directive 2014/94/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs

PAUVRETE - PRECARITE

Focus sur les 1,4 millions de séniors de 53 à 69 ans sans revenus de l'emploi ou des retraites

Avec un taux d'emploi plus faible que dans les tranches d'âge inférieures, **1,4 millions de personnes entre 53 et 69 ans (soit 11 % de la tranche d'âge) sont sans revenus de l'emploi ou des retraites**. **Cette classe d'âge constitue " *potentiellement des poches de pauvreté* "**.

Le plus souvent s'y trouvent des femmes avec une moyenne d'âge de 58 ans. 29 % de cette population se déclare en mauvaise santé, 30 % a une reconnaissance administrative de handicap, contre 11 % de l'ensemble des séniors. Le niveau d'étude est plus faible que les séniors en emploi et les retraités du même âge, la moitié est sans diplôme. Les derniers emplois occupés appartiennent à des postes d'ouvriers et d'employés.

32 % de cette population pense qu'elle ne trouvera pas d'emploi et 10 % préjuge qu'il n'y a pas d'emploi disponible dans son domaine de compétence.

Les revenus proviennent des : minima sociaux, allocations chômage, pensions d'invalidité et handicap, préretraites. 65 % perçoit une allocation logement.

En 2015, le niveau de vie médian s'élève à 1 270 € mensuels contre 2 090 € pour les séniors en emploi, 1 860 € pour ceux à la retraite et au-dessus du niveau de vie des 25-52 ans sans emploi (1 050 €).

La redistribution déplace le **taux de pauvreté de cette population** de 45,6 % à **32,2 %**. Ce taux est relativement haut par rapport aux séniors retraités (6,0 %) ou en emploi (7,4 %) et ici encore, plus bas que les 25-52 ans (46,8 %). Sont particulièrement touchés : les célibataires et les personnes en couple avec un sénior dans la même situation de revenu. Pour les autres, le statut et le revenu du conjoint peuvent changer la donne.

D'Isanto A., Hananel J., Musiedlak Y., " Un tiers des séniors sans emploi ni retraite vivent en dessous du seuil de pauvreté ", Études et résultats n° 1079, Septembre 2018

8,8 millions de personnes en situation de pauvreté monétaire en 2017

Selon l'Insee, **14,0 % de la population** est concernée par cette situation. Ce taux est stable par rapport à 2016.

Sont de même stabilisées les inégalités de niveau de vie des personnes, à un niveau de vie **3,4 fois** plus bas pour les 20 % les plus pauvres par rapport au 20 % les plus riches.

La constance de ces données résulte de l'amélioration de la situation du marché du travail et d' " *une moindre efficacité de la redistribution en 2017* ", c'est-à-dire " *un plus faible effet des transferts sociaux et fiscaux sur la réduction de la pauvreté*. "

Schmitt K., Sicsic M., " Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités - En 2017, le taux de pauvreté et les inégalités seraient stables ", Insee Focus n° 127, 9 octobre 2018

Entreprise extérieure : de l'intérêt de mettre en place un plan de prévention avant intervention

Dans une affaire du 7 mai 2018 n° 17-80569, la chambre criminelle de la Cour de cassation confirme l'arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux dans lequel les juges ont retenu, pour entrer en voie de condamnation : d'une part, qu'il y avait eu défaut d'inspection préalable commune entre l'entreprise extérieure et l'entreprise utilisatrice et, d'autre part, qu'il y avait eu absence de mesures préventives contre le risque encouru. **La CNRACL a sur ce point rédigé une fiche très complète recensant les obligations des collectivités territoriales en la matière et donnant les définitions d'entreprise utilisatrice et d'entreprise extérieure.**

" Condamnés pour absence de procédures préventives ", Prévention BTP, 22 août 2018

" Locaux et travaux, entreprises extérieures ", Fiches pratiques, CNRACL